

Description archéologique du bâti de la grange monastique du Coudier

Sébastien Porcheret

Bénédicte Bouilloux, Lou De Poorter, Jean-Marc Popineau et Arnaud Ybert

I. Méthodologie

Au-delà de ses dimensions conséquentes (40,80 m x 21, 50 m d'élévations conservées), la grange du Coudier est occupée de manière ininterrompue depuis la fin du XII^e siècle, si l'on considère qu'elle a été édifiée dans les années qui ont suivi la donation du lieu de Coudier au prieuré de Grandmont par Adémar 1^{er}, abbé de Solignac, en 1178³⁰. Outre sa fonction première d'abri pour les récoltes des quatre domaines dépendant de l'abbaye dans ce secteur, elle est également utilisée à des fins d'élevage et comporte des logements mentionnés dès la fin du XVIII^e siècle³¹. La tradition orale fait également écho de la présence sporadique de protestants sur le site aux XVI^e et XVII^e siècles. Comme l'a signalé Jean-Marc Popineau, l'activité agricole locale largement tournée vers l'élevage au XVIII^e siècle, a très certainement entraîné la création d'aménagements en lien avec le parage des animaux.

Après la dissolution de l'ordre de Grandmont en 1772 et la vente des Biens Nationaux, plusieurs campagnes de travaux sont menées à bien, entraînant vers 1820 la destruction de 15 m d'élévations au sud de l'édifice et la reconstruction du pignon sud, que les actuels propriétaires situent vers 1848. Nous ne reviendrons pas exhaustivement sur ces épisodes de la vie de l'édifice, évoqués en détails dans la contribution de Jean-Marc Popineau.

La période contemporaine est la mieux connue. Après sa vente comme Bien National en 1792, la grange passe de mains en mains avant d'entrer, en 1846, dans le patrimoine de la famille Pénicaud, dont elle fait toujours partie. Les informations fournies par les propriétaires ont permis d'apprendre qu'aux XIX^e et XX^e siècles, l'espace de la grange est partagé entre des locaux agricoles et plusieurs logements. Cette disposition n'est pas sans rappeler, à plus grande échelle, le parti pris adopté dans plusieurs maisons du bourg de Grandmont, qui combinent des logements et des espaces agricoles. Des étables sont toujours visibles dans la partie sud-ouest de la grange. Son tiers sud est occupé par un hangar agricole et depuis la décennie 1980, toute la moitié nord est exploitée comme salle de concert par l'association « la Grange aux moines ». Cette période a vu la réalisation d'importantes campagnes de restauration, notamment une réfection de la toiture.

³⁰ AD Haute-Vienne 1 J 124 : transcription du cartulaire de l'abbaye de Solignac par frère Mesme d'après le manuscrit latin 18363 de la Bibliothèque nationale de France.

³¹ J. Nadaud, *Mémoires pour l'histoire de Grandmont*, manuscrit non publié, XVIII^e siècle.

Ce très bref rappel permet avant tout de souligner que, comme tout édifice en usage depuis plus de huit siècles, la grange du Coudier présente un nombre très important de traces d'aménagements et de reprises. Nous les avons classés par Ensemble de faits, au nombre de 91.

Cette campagne consacrée à l'observation exhaustive du bâti de la grange du Coudier s'est déroulée sur cinq journées du mois de juillet 2019, en complément du sondage effectué sur l'un des piliers de l'édifice et des relevés du bâti réalisés sur des parties ciblées de l'édifice. Au vu du peu de temps à notre disposition, nous avons fait le choix d'effectuer un balayage complet du site avec une classification des structures par Ensemble de faits, que nous avons préféré à la mise en place d'une numérotation systématique des unités stratigraphiques. Cette première description doit permettre de préparer et de préciser de futures campagnes d'archéologie du bâti, sur cet site complexe.

Au cours de cette première campagne, nous nous sommes attachés à identifier les différentes reprises visibles sur les maçonneries, à décrire le plus précisément possible les matériaux et les mortiers, les circulations ou les anciennes traces de circulations, la distribution de l'édifice et la présence de réemplois dans les maçonneries. Faute de temps sur place, nous ne livrons ici qu'une description générale des intérieurs et de leurs aménagements, qui pourra être approfondie au fil des futures campagnes.

Les descriptions d'Ensembles de faits renvoient systématiquement aux photographies de l'édifice, sur lesquelles leur emprise est représentée. Une campagne photographique complète de la grange a été réalisée, avec l'appui d'un drone qui a permis de préciser nos observations dans les parties hautes et de réaliser des vues aériennes de l'édifice (**fig. 32**).

Avant de poursuivre plus avant, nous tenons à remercier tout particulièrement les propriétaires du site, la famille Pénicaud et les bénévoles de l'association « La grange aux moines » pour leur accueil très chaleureux. Nous espérons que ce travail sera à la hauteur de la gentillesse et de l'hospitalité dont ils ont fait preuve à notre égard.

II. Description des Ensembles archéologiques

1. Mur nord (**fig. 33 et 34**)

E.1 (fig. 33). Partie supérieure du mur pignon nord, rebâtie dans la décennie 1980 (information apportée par l'actuel propriétaire). L'appareillage assez régulier est constitué de petits moellons de granit microgrenu et de gneiss, liés entre eux par des joints épais de ciment gris.

E.2 (fig. 33). Partie supérieure du pignon qui supporte la charpente réparée en 1980. Les moellons de même matériau que ceux de E.1 sont grossièrement équarris, de petit appareil, et liés à l'aide de joints épais de ciment gris.

E.3 (fig. 33). Jambage occidental de l'accès nord. Chaînage constitué de blocs de granit de moyen appareil, montés alternativement (moellons de 0,37 m x 0,60 m posés sur la longueur, montés sur des moellons posés sur leur face mesurant 0,30 m x 0,30 m). Les pierres sont liées par un mortier de sable granitique rose recouvert par endroit d'un mortier de couleur blanc-écru (mortier de chaux ?).

E.4 (fig. 33). Jambage oriental de l'accès nord. Il est de même mise en œuvre que le jambage occidental. On retrouve une mortaise peu profonde sur l'une des pierres. Les dimensions des pierres, moins régulières, vont de 0,45 m x 0,60 m à 0,37 m x 0,72 m.

E.5 (fig. 33). Poutres de réemploi qui supportent la retombée de l'arc numéroté E.6.

E.6 (fig. 33). Arc plein cintre présentant un aspect surbaissé. Les cinq premiers claveaux du côté oriental présentent une feuillure. Les claveaux ont été remontés dans le désordre avec des joints très épais pour compenser les écarts entre claveaux. Les retombées des arcs ne sont pas de la même largeur que les jambages et la poutre E.5 compense cet écart. L'arc semble avoir été réemployé.

E.7 (fig. 33). Assise constituée de moellons de granit de petit appareil, assez bien équarris, régulièrement montés, séparés par des joints de mortier sableux beige de 2 à 3 cm d'épaisseur. L'ensemble est constitué de granit macrogrenu et de gneiss par endroits.

E.8 (fig. 33). Chaînage d'angle constitué de moellons de granit macrogrenu, de moyen appareil, liés par des joints de 1 à 2 cm d'épaisseur, constitués de mortier orangé de sable granitique ; les moellons mesurent 0,66 m x 0,40 m.

E.9 (fig. 33). Quatre assises de blocs de granit macrogrenu, de moyen appareil régulier. Joints de 1 à 2 cm d'épaisseur, calés à l'aide de petites pierres de gneiss. On remarque des bouchages exécutés à l'aide de moellons de gneiss là où des pierres ont dû être remplacées. On distingue des traces ténues de mortier orangé.

E.10 (fig. 33). Assemblage irrégulier de moellons de granit et de gneiss, de petit appareil, grossièrement équarris. Irrégulièrement montés, avec morceaux de terres cuites architecturales (TCA) par endroits. L'ensemble est lié par des joints épais de mortier orangé. L'ensemble des pierres mesure majoritairement 0,10 m x 0,15 m.

E.11 (fig. 33). Quatre assises réglées de moellons de granit macrogrenu, soigneusement équarris. L'ensemble est constitué de moellons de granit micro et macrogrenu et d'un bloc de gneiss. Certains endroits ont été ragrésés avec des moellons grossiers de petit appareil constitués de granit macrogrenu. L'ensemble est lié par un mortier de sable granitique d'une couleur orangée avec des parties écruées assez localisées. Les joints présentent 1 à 2 cm d'épaisseur.

E.12 (fig. 33). Assemblage assez irrégulier de moellons de petit et moyen appareil, calés sur de petites pierres. Ils sont constitués de gneiss et de granit micro et macrogrenu. L'ensemble est lié par des joints épais de mortier écru.

E.13 (fig. 33). Bouchage de moellons de petit et moyen appareil irrégulier ; gneiss présentant des inclusions de quartz et de granit micro et macrogrenu. L'ensemble est lié par des joints de 0,3 à 0,5 cm d'un mortier écru

(sable et chaux ?).

E.14 (fig. 33). Cet ensemble est identique à E.12.

E.15 (fig. 33). Portion de chaînage constitué de blocs bien équarris (granit macrogrenu) montés selon un appareillage régulier. Ils sont liés par des joints de 1 à 2 cm d'épaisseur constitués de mortier de sable granitique beige. Le haut du chaînage est couplé à une assise régulière de trois pierres de moyen appareil. Une mortaise carrée est aménagée dans la pierre supérieure du chaînage.

E.16 (fig. 33). Assemblage irrégulier de moellons grossièrement équarris de petit appareil, constitués de gneiss et de granit microgrenu. L'ensemble est lié par un mortier de sable granitique orangé et un mortier sableux d'une teinte écru. L'assise inférieure est constituée de petits moellons de 0,25 à 0,15 m. Les trois assises supérieures sont plus régulières avec des pierres mesurant 0,35 x 0,35 m pour deux d'entre elles et 0,37 x 0,38 m pour la dernière.

E.17 (fig. 34). Assemblage de moellons de petit appareil grossièrement équarris de granit macro et microgrenu, ainsi que de gneiss. L'ensemble ne présente pas de traces de mortier apparent. On remarque un peu de ciment dans la partie supérieure.

E.18 (fig. 33). Assemblage hétérogène de blocs de granit de moyen appareil irrégulièrement montés. On ne distingue pas de traces visibles de liant. Certains endroits présentent des ragréages réalisés au ciment. Les moellons sont faits de granit micro et macrogrenu.

E.19 (fig. 33). Assise composée de trois moellons de petit appareil, assez bien équarris, faits de granit macrogrenu. L'appareillage est régulier avec des pierres de calage. On remarque quelques traces de mortier de sable granitique orangé. Les joints sont fins, avec 1 à 2 cm d'épaisseur.

2. Mur oriental (fig. 35 à 37)

E.20 (fig. 35). Côté oriental du chaînage d'angle E.8. Il est posé sur le glaciais E.21.

E.21 (fig. 35). Glaciais de 6,85 x 0,55 m d'élévation. Il est composé de moellons de granit macrogrenu et de rares moellons de gneiss, assez grossièrement équarris. L'ensemble est lié par un mortier hétérogène composé à la fois de sable granitique grossier (arène) et de sable blanc (chaux). L'appareillage est régulier. L'épaisseur des joints est variable, allant de 1 à 5 cm. On retrouve quelques traces ténues d'un mortier orangé à l'intérieur des maçonneries.

E.22 (fig. 35). Coup de sable dans les maçonneries le long du chaînage d'angle.

E.23 (fig. 35) Trois assises composées de moellons de granit micro et macrogrenu, et de gneiss. L'ensemble est lié par des joints remplis avec un mortier de sable orangé. Les moellons sont grossièrement équarris de petit et moyen appareil. Le montage de l'ensemble est assez irrégulier, malgré des calages effectués à l'aide de petites pierres et de TCA.

E.24 (fig. 35). Fenêtre intégrant une pierre d'évier, avec un orifice permettant l'écoulement vers l'extérieur. Des percements sont visibles autour des montants bordés par des reprises en ciment gris et autour de la

Pierre d'évier. On remarque un mortier écreu sous l'appui de fenêtre. Le montage des maçonneries est irrégulier, avec des moellons de petit appareil, de gneiss et de granit microgrenu. Les joints sont très épais.

E.25 (fig. 35). Fenêtre barrée de ce qui semble être une rambarde en bois ou un râtelier à foin en réemploi.

E.26 (fig. 35). Bouchage de porte confectionné à l'aide de moellons grossiers de petit et moyen appareil. Ils sont liés par des joints très épais. L'appareillage, irrégulier, intègre des moellons de granit micro et macrogrenu, du quartz et du gneiss. L'ensemble est lié par un mortier de sable beige comportant de grosses inclusions de pierre et de terre cuite.

E.27 (fig. 35). Linteau, seuil et montant de porte, traversant sur toute l'épaisseur du mur. Sa maçonnerie est composée de pierres de moyen appareil, régulier, à joints fins de 0,5 à 1 cm d'épaisseur. Les pierres, faites de granit macrogrenu, sont soigneusement équarrées. Ce jambage de porte est posé sur le glacis E.21. On peut encore observer une trace d'arrachement à la place du jambage sud (possible trace d'un départ de mur ?).

E.28 (fig. 35). Trace d'appentis avec pierres de calage en granit microgrenu et TCA. Un mortier gris de mauvaise tenue peut être remarqué ; il sert aussi au ragréage de E.37.

E.29 (fig. 35). Deux assises régulières de moellons grossièrement équarris, taillés dans du granit macro et microgrenu, et du gneiss. Ils sont liés par un mortier blanc de sable granitique grossier. Les joints sont épais avec 3 à 5 cm d'épaisseur.

E.30 (fig. 35). Maçonnerie homogène sur 10 m de longueur, constituée de moellons grossiers de gneiss et de granit micro et macrogrenu. Ils sont liés par des joints épais de 3 à 5 cm, d'un mortier sable granitique grossier beige, comportant par endroits les traces d'un ragréage effectué à l'aide d'un sable grossier gris. Le montage de l'ensemble est assez régulier.

E.31 (fig. 36). Chaînage comportant un retour dépassant du mur de 5 à 10 cm, visible uniquement dans la partie supérieure du mur. Il est constitué de moellons de granit micro et macrogrenu, ainsi que de gneiss. Les moellons sont assez soigneusement équarris et liés par des joints de 3 à 5 cm d'épaisseur. Le mortier est fait d'un sable granitique grossier beige, similaire à celui de E.30. Il se prolonge en partie inférieure du mur par un coup de sabre dont la trace semble visible à l'extérieur. On retrouve la trace de ce chaînage à l'intérieur de la grange où il forme une rupture située au-dessus du montant nord de la porte E.36. Cette rupture se prolonge au rez-de-chaussée, toujours côté intérieur.

E.32 (fig. 36). Porte constituée de deux jambages en pierre et d'un linteau de bois. Les deux chaînages sont réalisés en moellons bien équarris de granit microgrenu et comportent des feuillures. Sur le jambage nord, les moellons sont liés par des joints fins (0,5 à 1 cm d'épaisseur). Côté sud, les joints sont plus épais et comportent des TCA utilisées comme éléments de calage. On remarque sur les jambages des gonds et des orifices pouvant correspondre à un système de fermeture qui témoignent d'un état antérieur de la porte ou d'un réemploi des jambages.

E.33 (fig. 36). Glacis semblable à E.21, réalisé à l'aide de moellons de petit et moyen appareil, en granit microgrenu ou en gneiss, grossièrement équarris. Leur montage est assez régulier. Ils sont liés par des joints épais d'un mortier de sable granitique grossier, allant du gris au blanc. L'ensemble est conservé sur 0,88 m

d'élévation pour 6 m de longueur.

E.34 (fig. 36). Trois blocs de pierre de grand appareil, grossièrement équarris, réalisés en granit microgrenu. Ils sont irrégulièrement montés et reposent sur E.33. Ils sont liés par des joints épais d'un mortier orangé de sable fin, similaire à celui de E.30. On remarque des ragréages effectués à l'aide d'un mortier blanc (chaux ?). Leurs dimensions respectives sont de 0,40 x 0,20 m, 0,80 x 0,38 m et 0,70 x 0,80 m.

E.35 (fig. 36). Fenêtre en bois encadrée du côté nord par un jambage faits de moellons de granit microgrenu et de gneiss, de moyen appareil, irrégulièrement assemblés à l'aide d'un mortier orangé de sable fin (identique à celui de E.30). On remarque des ragréages effectués à l'aide d'un mortier blanc (composé de chaux ?).

E.36 (fig. 36). Porte comportant un linteau de bois et des jambages réalisés à l'aide de moellons de granit macrogrenu (on remarque un moellon de granit microgrenu dans l'ensemble), soigneusement équarris et liés par des joints fins (0,5 à 1 cm d'épaisseur). Des TCA sont utilisées par endroits comme pierres de calage, ainsi que de petites pierres. Le mortier est similaire à celui de E.30. On remarque des ragréages réalisés à l'aide d'un mortier écru de sable grossier. La porte a une ouverture de 1,55 x 1,80 m. Les dimensions des moellons qui constituent les jambages sont variables, allant de 0,70 x 0,25 x 0,30 m à 0,60 x 0,40 x 0,40 m. Dans la partie supérieure de la porte, on a installé, à la période contemporaine, un châssis métallique sur lequel on remarque des traces de vitrage et de peinture.

E.37 (fig. 37). Bouchage condamnant la partie inférieure de E.36 sur 0,85 m de hauteur. Cette modification de la porte est peut-être liée à l'aménagement d'une étable dans cette partie de la grange. L'assemblage est assez régulier. La structure est réalisée à l'aide de moellons de moyen et de petit appareil, grossièrement équarris, taillés dans du granit microgrenu et du gneiss. L'ensemble est lié par des joints très épais faits d'un mortier de sable beige clair.

E.38 (fig. 37). Maçonnerie homogène visible sur toute la partie sud du bâtiment. Elle est constituée d'un assemblage assez régulier de moellons de granit micro et macrogrenu, et de gneiss. L'ensemble intègre des pierres de petit et de moyen appareil, liées par des joints épais à très épais d'un mortier de sable fin beige orangé comportant de petites inclusions de TCA et de quartz. On remarque de nombreux ragréages, réalisés notamment à l'aide d'un mortier de sable grossier écru et de sable fin, lui aussi écru.

E.39 (fig. 37). Cinq assises de moellons de petit et moyen appareil, assez régulièrement montés, constitués de granit microgrenu et de rares gneiss. Au sein de cet ensemble, on remarquera la présence d'un gros bloc de granit macrogrenu et de deux moellons de granit macrogrenu soigneusement équarris, séparés par des joints irréguliers, épais à très épais. Le reste de la maçonnerie est liaisonnée par des joints de 1 cm d'épaisseur. L'observation de l'épaisseur du mur permet de remarquer les traces d'un mortier de sable fin, beige conservé sur 3,80 m de longueur sur 0,55 m d'élévation. Par endroits, on remarque des ragréages contemporains effectués à l'aide d'un ciment blanc.

E.40 (fig. 37). Assemblage irrégulier, recoupé par E.43, de moellons de moyen appareil, grossièrement équarris, réalisés dans du granit micro et macrogrenu. Les pierres sont liées par des joints très épais

comportant quelques pierres de calage ; des ragréages ont été effectués au ciment blanc. L'ensemble est visible sur 3,80 m de longueur sur 0,60 m d'élévation.

E.41 (fig. 37). Fenêtre de bois de mise en œuvre semblable à E.35. Des ragréages ont été effectués à l'aide d'un mortier sableux gris visible autour de la fenêtre.

E.42 (fig. 37). Fenêtre de bois dont l'encadrement comporte des ragréages réalisés au mortier de sable fin orangé, avec des inclusions de quartz et de TCA.

E.43 (fig. 37). Porte dont les jambages de pierre, sans feuillure, sont réalisés en granit macrogrenu. Côté nord, le moellon supérieur du jambage fonctionne avec le linteau E.44 ainsi qu'avec les deux moellons supérieurs du jambage sud. Les moellons sont soigneusement équarris, liés entre eux par des joints fins. L'assemblage à recours à de petites pierres et des TCA utilisées en calage. Le mortier est fait d'un sable fin de couleur écru et le seuil est en béton.

E.44 (fig. 37). Linteau réemployé. Surplombant la porte E.43. Il est soutenu par six moellons de granit microgrenu, soigneusement taillés et dotés d'un chanfrein. Les joints fins vont de 0,5 à 1 cm d'épaisseur. L'ensemble est assemblé avec un soin relatif. Les pierres semblent un peu abîmées. Elles comportent des trous comblés avec un mortier de sable fin beige, qui présente des inclusions de quartz et de TCA. Les pierres du linteau mesurent 0,50 x 0,30 m et 0,20 m. On remarque une inscription dans la partie centrale « O » ou « 0 » « 176 ». Ce type de linteau droit pourrait être datable du XVIII^e siècle.

E.45 (fig. 37). Une assise de blocs de gneiss de grand appareil grossièrement équarris, liés par des joints épais comportant des pierres de calage. Le montage est régulier. On remarque des ragréages au ciment blanc dans l'épaisseur du mur. Il se trouve encore, par endroits, de rares traces d'un mortier de sable fin beige clair, comportant des inclusions de quartz. L'ensemble est visible sur 4,30 x 0,50 m.

E.46 (fig. 37). Fenêtre de bois similaire à E.41. Des ragréages au mortier de sable fin beige clair sont visibles autour.

E.47 (fig. 37). Chaînage d'angle comportant la partie supérieure droite d'un linteau avec chanfrein. L'élément mesure 0,25 x 0,60 x 0,25 m. Il pourrait s'agir d'une partie de linteau de porte. Le reste du chaînage est constitué de moellons de moyen appareil soigneusement équarris, taillés dans un granit macrogrenu. Ils sont liés par des joints fins de 0,5 à 1 cm d'épaisseur. La troisième assise en partant de la base comporte une pierre percée d'une mortaise arrondie de 0,20 x 0,20 m. L'ensemble est lié par un mortier de sable écru comportant des inclusions de granit et de quartz, et repose sur E.48.

E.48 (fig. 37). Substrat naturel utilisé en fondation du mur. La roche correspond à un granit microgrenu, dur et homogène. Elle suit un pendage d'orientation nord-ouest/sud-est. On remarque de nettes traces de retaille sur la roche, peut-être associables à une extraction de matériaux. A la base de sa partie visible, la roche semble faite de gneiss, avec des inclusions de quartz.

3. Mur sud (fig. 38)

E.49 (fig. 38). Porte avec jambages de pierre et linteau droit comportant un pan coupé et un côté abîmé. Les jambages sont constitués de moellons de moyen appareil en granit macrogrenu, soigneusement équarris, liés par des joints fins mesurant de 0,5 à 1 cm d'épaisseur. Ils sont liés par un mortier de sable fin écru, comportant des inclusions de quartz. Les assises supérieures orientales et occidentales fonctionnent avec le linteau ; les feuillures de ces différents éléments sont en correspondance. Le linteau est réalisé à l'aide d'un granit microgrenu, soigneusement taillé. Il est surmonté d'une bâtière réalisée à l'aide de moellons de gneiss, de granit micro et macrogrenu, et de planches de bois. L'ensemble est lié par un mortier beige comportant des inclusions de quartz. La porte mesure 2,45 x 1,50 m. Les moellons composant les jambages mesurent 0,65 x 0,35 x 0,25 m.

E.50 (fig. 38). Porte de 3,40 m de largeur constituée de jambages et d'un arc surbaissé en pierre, sans feuillure. On retrouve, sur l'arc et les jambages, des moellons de moyen appareil en granit micro et macrogrenu. L'ensemble est lié par des joints fins de 0,5 à 1 cm. La clé est légèrement saillante. Le haut de la porte est remonté à l'aide de plusieurs pièces de bois dépareillées, ornées par endroits d'un discret décor d'inspiration néo-classique.

E.51 (fig. 38). Porte de 2,10 m de largeur, avec jambages et linteau droit en granit micro et macrogrenu. Les pierres, de moyen appareil, sont soigneusement équarrées. L'ensemble est lié par des joints fins d'un mortier de sable fin écru, comportant des inclusions de quartz. L'assemblage a recours à des morceaux de bois et de petites pierres utilisées en calage. Le linteau, qui présente une feuillure, est surmonté d'une bâtière.

E.52 (fig. 38). Fenêtre à linteau droit dont les montants sont constitués de pierres de granit micro et macrogrenu soigneusement taillées, liées par des joints fins d'un mortier dont la nature n'a pas pu être caractérisée à cause de la hauteur de la fenêtre. L'appareillage est régulier ; on remarque la présence d'un chanfrein sur les montants et le linteau. Côté intérieur, une planche tient lieu de linteau. On remarque, autour de la fenêtre, les traces de percement liées à son installation. On note la présence de ragréages réalisés au mortier beige. D'après les informations communiquées par l'actuel propriétaire, il s'agit d'un élément de réemploi installé lors du remontage du pignon sud au XIX^e siècle. E.53 et E.54 auraient été également remontés sur le pignon au cours de la même opération.

E.53 (fig. 38). Fenêtre de construction identique à E.52.

E.54 (fig. 38). Baie surmontée d'un arc brisé, comportant des montants chanfreinés, réalisée en granit micro et macrogrenu. Les pierres, de moyen appareil, sont soigneusement taillées et liées entre elles par des joints fins. La nature du mortier n'a pas pu être caractérisée du fait de la hauteur à laquelle se trouve la baie. On remarque, tout autour de la baie, la trace du percement lié à son installation, ragréé à l'aide d'un mortier de couleur beige. E.52, E.53 et E.54 forment un ensemble homogène, avec de grandes similitudes de mise en œuvre.

E.55 (fig. 38). Sept assises de moellons de granit microgrenu et de gneiss, assez régulièrement montés. Les

pierres sont grossièrement équarries et on remarque, à l'intérieur de la maçonnerie, des traces de mortier de sable granitique orangé, comportant des inclusions de quartz.

E.56 (fig. 38). Ensemble similaire à E.55, sur lequel on remarque les traces d'un mortier de sable fin, de couleur écru, avec des inclusions de quartz. Ce mortier est utilisé en ragréage sur huit assises.

E.57 (fig. 38). Ensemble similaire à E.55 et E.56. On note l'emploi en ragréage d'un mortier de sable grossier, comportant des morceaux de terre cuite et de grosses inclusions de quartz. Ce mortier est appliqué en joints épais sur neuf assises.

E.58 (fig. 38). Ensemble similaire à E.55, E.56 et E.57, avec des traces de ragréages au ciment gris sur six assises.

E.59 (fig. 38). Maçonnerie assez régulière de moellons grossièrement équarris, faits de granit micro et macrogrenu, et de gneiss. L'assemblage combine moellons de petit et de moyen appareils. L'ensemble est lié par des joints épais à très épais d'un mortier beige réalisé à base de sable fin, avec de petites inclusions de quartz.

E.60 (fig. 38). Traces des reprises effectuées sur la charpente lors de l'intervention réalisée dans la décennie 1980 sur la couverture de la grange.

4. Mur occidental (fig. 39 à 47)

E.61 (fig. 39). Chaînage d'angle constitué de pierres de granit macro et microgrenu (pour deux assises en haut du chaînage). Les pierres sont soigneusement taillées, assemblées par des joints fins (0,5 à 1 cm d'épaisseur), d'un mortier de sable fin écru comportant de petites inclusions de quartz. On a appliqué des quantités de mortier plus importantes là où les pierres étaient abîmées. L'ensemble des pierres mesure 0,55 x 0,33 x 0,33 m.

E.62 à E.68 (fig. 39 à 43). Fenêtres en bois de construction identique. Les traces de leur percement sont bien visibles sur les murs. On note la présence de reprises faites à l'aide de moellons grossièrement équarris de petit appareil. Ils sont assemblés irrégulièrement avec des joints épais de mortier de sable fin, de couleur écru. On note la présence de gneiss dans l'assemblage.

E. 69 (fig. 39). Fenêtre de mêmes dimensions que celles numérotées E.62 à E.68. Ragréages au ciment gris sur les traces de percement.

E.70 (fig. 40). Fenêtre similaire à E.69.

E.71 (fig. 39). Porte à montant de bois. Le montant nord de la porte semble être constitué d'un réemploi. On remarque des ragréages sur les traces de percement, réalisés à l'aide d'un mortier de sable granitique beige comportant du quartz et des inclusions de TCA.

E.72 (fig. 41). Similaire à E.71.

E.73 (fig. 40). Porte avec linteau et chaînage de pierre. Le chaînage est réalisé en pierres de granit macrogrenu, de moyen appareil, soigneusement taillées. Elles sont assemblées à l'aide de joints fins d'un

mortier de sable granitique rose comportant du quartz et des inclusions de TCA. Le montage est régulier, avec un recours à des éléments de calage en bois. On remarque des ragréages au plâtre.

E.74 (fig. 40). Evacuation d'une pierre d'évier en granit macrogrenu surmontée d'un orifice carré aménagé à l'aide de quatre moellons de granit microgrenu de petit appareil, assez soigneusement équarris. Ils sont liés par un mortier de sable fin beige, comportant des inclusions de TCA et de quartz. On remarque également des ragréages au ciment.

E.75 (fig. 42). Porte à linteau de bois. Des ragréages au ciment blanc et à la brique sont visibles autour de l'encadrement. On remarque également un mortier gris de sable granitique, un mortier orange de sable fin comportant des inclusions de quartz et de TCA au-dessus du linteau. Le long des montants, on trouve un mortier de sable fin beige, comportant des inclusions de quartz.

E.76 (fig. 42). Porte à montant et linteau de bois surmontée d'une emplanture de plancher et de la fenêtre E.78. On remarque des ragréages réalisés à l'aide d'un mortier écru sableux, comportant des inclusions de quartz.

E.77 (fig. 42). Fenêtre en bois comportant un linteau en réemploi garni de trous, qui peut correspondre à une poutre de râtelier d'étable. On remarque des ragréages réalisés à l'aide d'un mortier écru de sable fin, comportant des inclusions de quartz.

E.78 (fig. 43). Porte à montants et linteau de bois. On remarque, tout autour, des ragréages au ciment gris, au mortier de sable granitique beige, à grosses inclusions de quartz, ainsi qu'un mortier de couleur écru.

E.79 (fig. 43). Fenêtre de bois reposant sur le linteau de E.78. La fenêtre comporte des barreaux en bois. On remarque des ragréages effectués à l'aide d'un mortier orangé de sable fin, comportant des inclusions de quartz et de TCA. Un mortier écru de sable fin avec des inclusions de quartz est également observable.

E.80 (fig. 42). Fenêtre étroite. L'intérieur (fig. 44) est réalisé en moellons de granit microgrenu, grossièrement équarris assemblés par des joints épais de mortier de sable fin beige. L'appareillage est irrégulier. On note des ragréages à la chaux et au ciment gris. La couverture est faite à l'aide de planches de bois. L'extérieur est construit à l'aide de moellons de granit macrogrenu, soigneusement équarris. Les joints sont épais de 3 à 5 cm. Cette partie extérieure est réalisée à l'aide de moellons de moyen appareil assemblés à l'aide d'un mortier orangé. On constate des ragréages au mortier de sable fin écru, comportant des inclusions de quartz. A 1,10 m au nord de la fenêtre, du côté intérieur, on remarque, dans l'épaisseur du mur, un jambage de porte (fig. 45) associé à un linteau de bois. Le jambage, en granit macrogrenu, comporte des réemplois. L'ensemble a recours à des pierres de calage. Les joints sont épais de 1 à 2 cm. Le bouchage est réalisé à l'aide de petits moellons grossiers, irrégulièrement montés. Ils sont liés à l'aide d'un mortier de sable fin beige. Les pierres du jambage sont liées avec un mortier de sable fin, de couleur orangée. Des traces de percement sont visibles sur le mur, à sa base. Ce jambage pourrait être la trace de l'aménagement d'une porte, postérieur à un premier état du mur, potentiellement lié à la présence de l'ouverture E.80 située tout près. Cette ouverture, étroite peut présenter des caractéristiques défensives. Son ébrasement, étendu de 0,70 m côté intérieur, contraste avec l'étroitesse de l'ouverture située côté extérieur (0,16 m). Côté intérieur, l'ébrasement est

aménagé à 1,30 m de hauteur sur le mur, par rapport au sol actuel de la pièce. Du sol au linteau de l'ouverture, on mesure 1,89 m. Si le caractère défensif de cette ouverture est avéré, il pourrait être lié à un besoin de contrôler une porte située à l'arrière du bâtiment, côté jardin. Les actuels propriétaires et la tradition relient la présence de cette ouverture à la présence de protestants sur le site au début de la période moderne. Si cette chronologie est établie, elle pourrait aider à poser les premiers jalons d'une datation des mortiers.

E.81 (fig. 46). Souche de cheminée, sur le toit, associée à l'un des logements aménagés sur le site à partir du XIX^e siècle. Elle est édifiée à l'aide de pierres de granit de moyen appareil, bien équarris, liaisonnées par des joints fins. Nous n'avons pas pu caractériser le mortier du fait de la hauteur de la structure. Des reprises au ciment sont visibles à la base de la cheminée. Un larmier se trouve à la base du conduit. Il témoigne peut-être de l'ancien niveau de la toiture, avant sa réfection.

E.82 (fig. 40). Reprise de maçonnerie entre deux fenêtres, réalisée à l'aide de moellons de granit grossièrement équarris, associant granit microgrenu et gneiss. Les joints très épais, s'accompagnent de bouchages réalisés avec un mortier écru comportant du quartz.

E.83 (fig. 39). Une à deux assises de quatre moellons de granit micro et macrogrenu, dont certains assez soigneusement équarris. L'appareillage est assez régulier. Les pierres sont assemblées avec des joints épais à très épais. Par endroits, on remarque les traces d'un mortier de sable fin, de couleur orangée à beige. On constate, par endroits, des ragréages au mortier écru de sable grossier, avec de grosses inclusions de quartz. Cet ensemble est visible sur 6,30 m de longueur sur 0,45 m d'élévation.

E.84 (fig. 40). Une assise de moellons de granit microgrenu, grossièrement équarris, irrégulièrement montés. L'assemblage se fait à l'aide de joints épais à très épais. On retrouve, par endroits, un mortier de sable fin, de couleur orangée à beige. On note également la présence d'un mortier brunâtre, très dégradé. Des ragréages ont été effectués à l'aide d'un mortier de sable écru comportant de grosses inclusions de quartz. L'ensemble est visible sur 3,20 m de longueur pour 0,25 m d'élévation.

E.85 (fig. 42). Une assise de quatre moellons grossièrement équarris de granit microgrenu, assemblés à l'aide de joints épais à très épais faits d'un mortier de sable écru à grosses inclusions de quartz. Cet ensemble est visible sur 1,30 m de longueur pour 0,20 m d'élévation.

E.86 (fig. 42). Abreuvoir contemporain constitué de ciment et de plâtre.

E.87 (fig. 42). Reprise de maçonnerie effectuée à l'aide de moellons de petit appareil grossièrement équarris. Les pierres sont faites de granit micro et macrogrenu. Les moellons, grossièrement équarris, sont assemblés à l'aide de joints épais d'un mortier de sable granitique beige clair, comportant de grosses inclusions de quartz. Au-dessous de la reprise, on remarque un mortier orangé de sable fin. Cet ensemble est visible à la base du mur sur 6,50 m de longueur.

E.88 (fig. 42). Potentielle reprise de maçonnerie constituée de quatre assises de moellons de granit microgrenu de petit et moyen appareils, grossièrement équarris. Le montage est irrégulier, réalisé à l'aide de joints épais. On retrouve encore des traces d'un mortier orangé, comportant des inclusions de quartz.

L'ensemble est complété par des ragréages réalisés au mortier écru et du plâtre similaire à celui utilisé dans E.86. L'ensemble est visible sur 2,30 m de longueur pour 0,80 m d'élévation.

E.89 (fig. 47). Section de mur de 1,30 m de longueur par 1,70 m de hauteur comportant des restes d'assises de moellons de granit, dont certains sont macrogrenus, soigneusement équarris, montés sur des joints fins (0,5 à 1 cm). Joints remplis d'un mortier écru avec de grosses inclusions de quartz, intercalés au milieu d'une maçonnerie de moellons de granit microgrenu, grossièrement équarris, irrégulièrement montés, liés par des joints épais. On remarque un mortier brun clair, sableux, comportant de petites inclusions de quartz. On remarque également des ragréages au ciment. Les blocs de pierre les mieux équarris mesurent respectivement 0,40 x 0,30 m et 0,45 x 0,33 m.

E.90 (fig. 47). Chaînage d'angle constitué de moellons de granit soigneusement équarris, régulièrement montés. Les pierres, de granit macrogrenu, sont liées par des joints épais de 1 à 3 cm, à l'aide d'un mortier ocre brun de sable granitique comportant de grosses inclusions de quartz. Les pierres mesurent 0,75 x 0,35 x 0,30 à 0,35 m. Une extension de l'habitat, dont l'aménagement remonte à 1790 d'après le propriétaire, est accolée au chaînage.

E.91 (fig. 42). Ensemble de maçonnerie principal du mur, régulièrement interrompu par les différents percements. Il est réalisé à l'aide d'un assemblage irrégulier de moellons de granit microgrenu et de gneiss, grossièrement équarris. L'ensemble est lié par des joints très épais faits d'un mortier écru, comportant de grosses inclusions de quartz. Le mur est abondamment taloché à l'aide d'un enduit ocre beige sur la majeure partie de sa surface.

III. Intérieur du bâtiment

1. Les piliers

L'espace intérieur de la grange est structuré par 14 piliers de granit de section carrée, qui soutiennent la charpente (**fig. 48**). Ils sont constitués d'une fondation débordante de 0,80 m de côté pour 0,80 m de hauteur. Les pierres qui constituent la base de ces piliers mesurent 0,80 x 0,30 m. Les piles qui reposent sur ces bases sont montées à l'aide de blocs de granit macrogrenu de 0,61 x 0,30 m. L'ensemble est lié par des joints fins de 0,5 à 1 cm d'épaisseur, pour lesquels on a eu recours à un mortier de sable couleur écru, comportant des inclusions de quartz. L'appareillage est très régulier, les pierres soigneusement taillées et assemblées selon un montage alternant petit et grand côté pour favoriser la tenue de l'ensemble. Des corbeaux (**fig. 49**) sont assemblés par deux au sommet des piliers, dont ils débordent largement. Leurs mesures sont de 0,75 x 0,61 x 0,31 x 0,25 m. Certains présentent une moulure de 1 cm de large. Ils sont constitués de granit microgrenu, à l'exception de quatre corbeaux en granit macrogrenu qu'on retrouve dans la partie nord-ouest du bâtiment. L'ensemble de la construction est très homogène ; les 14 piliers présentent une mise en œuvre tout à fait

identique, avec des pierres de mêmes dimensions et de mêmes matériaux. Les piliers semblent avoir été montés au cours d'une seule et même campagne de travaux.

2. Les logements

Au rez-de-chaussée

Toute la partie occidentale de la grange a été divisée en logements, utilisés jusque dans la première moitié du XX^e siècle, distribués en fonction de la position des piliers (fig. 50). Il faut sans doute attribuer à leur création le percement d'une part importante des portes et fenêtres sur la façade occidentale du bâtiment et, plus particulièrement, les aménagements numérotés de E.62 à E.75. La création de ces percements peut sans doute s'expliquer par la nécessité d'aménager de nouvelles circulations pour desservir les logements et d'y prévoir un apport de lumière.

La réalisation de ces logements semble avoir entraîné la création de plusieurs cheminées, dont le conduit peut comporter des bois de réemploi (fig. 51). Les logements peuvent être délimités tant par des cloisons de pierre que par des séparations réalisées à l'aide de panneaux de torchis enduits à la chaux, montés sur un lattis de bois (fig. 52). Les murs de pierre sont, quant à eux, constitués de moellons grossiers de granit de petit appareil, liés par un mortier de couleur beige comportant de petites inclusions de quartz. Une partie de ces murs présente des reprises effectuées au ciment blanc.

On remarque au rez-de-chaussée du bâtiment, dans la partie sud-ouest, une cheminée comportant un four aménagé dans son cœur (fig. 53). La mise en œuvre de ce four est tout à fait similaire à celle du four relevé dans la partie nord-est de la grange, elle aussi susceptible d'avoir été réaménagée en logement. On retrouve dans l'angle sud-ouest de la pièce, la pierre d'évier correspondant à l'évacuation E.74 (fig. 54). Sa mise en œuvre est similaire à celle de la pierre d'évier E.24 (fig. 55) qui se trouve dans l'unité d'habitation précédemment décrite, pour le nord-est du bâtiment. Le sol de cette pièce est dallé de moellons de granit irréguliers.

A l'angle sud-ouest du bâtiment, une pièce est desservie par la porte E.51 ainsi que par une porte ouvrant sur le mur ouest. Des traces d'un dallage en moellons de granit grossièrement équarris sont encore visibles (fig. 56). Ce dallage a été repris à l'époque contemporaine. Dans l'angle nord-ouest du bâtiment, on remarque la trace d'un ancien conduit de poêle réalisé en brique et pierre. Sa continuité est visible à l'étage. Le plafond de la pièce est en partie constitué de bois de réemploi. L'une des poutres conserve un boulonnage et plusieurs autres des traces de lattis de bois.

Il est possible que l'angle nord-est de la grange ait été transformé en unité d'habitation (fig. 57). Cette partie du bâtiment aurait été subdivisée en logements au cours de la période contemporaine. Le mur nord semble comporter la trace d'un appentis (fig. 58). L'espace dispose d'une fenêtre aménagée dans le mur oriental et d'une pierre d'évier. On remarque la trace d'une porte bouchée (fig. 59), avec un décrochement de 10 cm, dont l'emplacement correspond aux ensembles E.26 et E.27 à l'extérieur.

A l'étage de cette partie du bâtiment, on remarque la présence de trois décrochements sur la longueur du mur. Le premier est visible au niveau du chaînage E.31, dont la partie basse est visible à l'extérieur mais pas au rez-de-chaussée. Le second décrochement se trouve au droit du jambage nord de la porte E.36 (fig. 60).

Sur cette section du mur se trouvent trois trous de boulin qui témoignent peut-être d'aménagements antérieurs à la charpente actuelle.

A l'étage

Deux logements ainsi qu'une pièce, dont l'usage n'est pas caractérisé, ont été aménagés dans la partie sud de l'étage. Ils présentent les mêmes caractéristiques de construction que les autres logements déjà décrits (fig. 61) ; ils sont divisés par des cloisons de torchis (fig. 62).

Dans la partie nord du bâtiment, plusieurs pièces ont été réaménagées au cours de la période contemporaine. On note, dans la partie nord du mur oriental, la présence de trois corbeaux de granit (fig. 63), qui témoignent d'un ancien niveau de plancher ou d'anciens aménagements liés aux différentes utilisations de la grange.

Ancrages et demi-niveaux

La grange comporte des aménagements agricoles multiples qui ont entraîné une reprise de ses sols, avec une modification de leur dallage, ainsi que la mise en place de nombreux demi-niveaux et de remises pour le stockage des denrées et du matériel agricole. Toute la partie sud-est du bâtiment a été transformée en étable au cours de la période contemporaine (fig. 64). La partie sud du bâtiment a reçu plusieurs demi-niveaux sous lesquels sont aménagés des cloisons de bois et de torchis, formant des pièces utilisées comme ateliers (fig 65).

Le mur de séparation contemporain, qui divise en deux le volume principal de la grange, comporte peut-être la trace d'un demi-niveau. Le mur de refend, qui tient lieu de fond de scène pour les concerts de l'association, comporte en effet plusieurs trous de boulins (fig. 66).

Au niveau de la fenêtre E.25, une série d'ancrages témoigne peut-être également de la trace d'un aménagement similaire (fig. 67). La série d'ancrages se poursuit sur le mur nord où elle est interrompue par la porte E.3-E.6. Sur l'élévation du mur, les ancrages se trouvent au niveau de la poutre E.5. En partie haute du mur nord, au pied de la reprise de E.1, une autre série d'ancrages est visible.

Les 91 ensembles de faits archéologiques dénombrés sur la grange du Coudier traduisent la longue période d'utilisation de l'édifice, dont les fonctions ont encore évolué ces trente dernières années. Bien que synthétique, cette première analyse permet de constater que la détermination des traces archéologiques associées au premier état de l'édifice va demander une recherche longue et minutieuse qui passera sans aucun doute par une étude attentive des mortiers et des matériaux employés sur cet édifice complexe. A cet égard, il s'avèrera probablement judicieux de croiser les données relatives à la nature des pierres et des

mortiers avec l'étude des carrières avoisinantes et des sources associées afin de restituer une chronologie plus fine des aménagements.

L'observation du pignon nord de la grange témoigne d'un réaménagement au cours de l'époque moderne, mobilisant des matériaux de réemploi tels que l'arc surbaissé E.6 qui surmonte l'accès principal. La partie nord-est du mur semble être la plus ancienne de la structure. Elle témoigne d'un recours à une main d'œuvre plus spécialisée que celle qui a travaillé sur d'autres parties du mur. On peut y remarquer des restes d'assises constituées de moellons de granit de moyen appareil, assez soigneusement équarris et régulièrement montés. Témoin de cette mise en œuvre, les vestiges du chaînage E.15 (fig. 68) marquent peut-être l'emplacement de l'un des accès primitifs de la grange. Cette mise en œuvre contraste avec les méthodes employées sur d'autres parties du mur, qui mobilisent de petits moellons grossièrement taillés, assemblés à l'aide de joints de mortier épais. On remarquera l'utilisation d'un glacis débordant à la base du mur commun au pignon nord et au massif oriental de la grange.

Le mur oriental témoigne tout particulièrement de l'utilisation comme étable d'une partie de la grange, avec de larges portes et des fenêtres étroites ouvrant sur des espaces de parcage, en partie conservés. Leur construction homogène et les similitudes entre les matériaux plaident pour un aménagement effectué en une seule phase. Toutes ces issues ouvrent directement sur le chemin qui dessert la grange. Une première observation du sol et les informations fournies par l'actuel propriétaire permettent de supposer qu'un ou plusieurs plans inclinés, en moellons de granit, sont aménagés le long de la grange, sur cette partie du terrain, peut-être pour faciliter l'accès du bétail au bâtiment. On retrouve, à plusieurs endroits de la base du mur, un appareillage soigné de petits moellons posés directement sur le sol géologique qui pourrait être associé au bâtiment de la fin du XII^e siècle (fig 69 et 70).

Bien que reconstruit intégralement durant la première moitié du XIX^e siècle, le pignon sud présente des maçonneries hétérogènes. On note tout d'abord le recours à des matériaux d'époque moderne réemployés pour la réalisation des portes du bâtiment (E.49, E.50 et E.51). Dans la partie supérieure du mur, les fenêtres à linteau droit E.52 et E.53 ainsi que la baie E.54 témoignent de la réutilisation de matériaux médiévaux pour la réalisation du nouveau mur. Leur réassemblage soigné, en partie haute du pignon, témoignent d'un soin particulier apporté au remontage du mur, en contraste avec les usages agricoles du bâtiment ainsi qu'avec le reste de la maçonnerie du mur constitué de petits moellons grossièrement équarris, montés à l'aide de joints de mortier épais à très épais.

Le mur oriental reflète plus particulièrement les transformations apportées au cours de la période contemporaine, lorsque la grange est avant tout utilisée comme logement collectif. Ces espaces d'habitation restent bien conservés, avec une distribution intérieure et des systèmes de circulation toujours perceptibles. Les circulations permettent de desservir le jardin, par lequel ils sont accessibles en premier lieu, ainsi que les espaces de travail de la grange. Il convient de rester prudent quant à leur datation, dans la mesure où, au XVIII^e siècle, l'abbé Nadaud fait état de l'existence de logements dans l'édifice dès les assises de Caturcin au premier tiers du XIII^e siècle.

Les questions liées à la datation des piliers qui portent la charpente restent ouvertes. Ces piliers témoignent d'une campagne de construction rapide et homogène, mobilisant une main d'œuvre spécialisée tant pour l'extraction des pierres que pour leur taille et leur assemblage. Cette hypothèse est accréditée par la découverte de marques lapidaires identiques sur au moins deux piliers de l'édifice.

La continuité de l'étude appelle une poursuite des relevés du bâti sur plusieurs secteurs ciblés, notamment au pied du mur oriental où plusieurs massifs de maçonnerie potentiellement médiévaux ont été identifiés. La recherche et l'étude des plans sur lesquels sont représentés la grange permettra peut-être de découvrir des éléments plus précis quant aux ailes du bâtiment mentionnées dans les procès-verbaux d'estimation de 1791³². Des traces de l'une de ces extensions existent peut-être dans la partie septentrionale du mur oriental, là où avons pu remarquer un décrochement dans les maçonneries E.31, la trace d'un appentis (E.28) et une porte bouchée surélevée par rapport au sol actuel (E.27 et E.28).

La poursuite de l'étude va demander une production importante, tant sur le plan des relevés et des photographies, que des analyses et des recherches documentaires. Au nord-est du bâtiment, à l'intérieur comme à l'extérieur, la mise en place d'un enregistrement systématique avec fiches contexte sera le préalable à une étude des mortiers variés qui composent les maçonneries. Cette étude des mortiers pourra permettre ensuite une datation progressive et un phasage de l'ensemble des reprises réalisées sur la grange.

Dans un second temps, une exploration mesurée des sols aux abords de l'édifice pourra éventuellement s'avérer fructueuse pour confirmer la présence de ces extensions. La réduction de la grange au XIX^e siècle, sur 15 m de longueur pourrait également offrir dans l'avenir, une opportunité d'accès à des gisements archéologiques moins touchés par les remaniements contemporains.

³² AD Haute-Vienne 1 Q 438